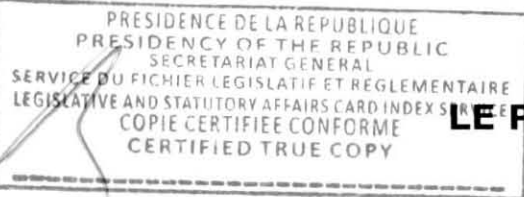


ARRETE N° 0145-2019 /CAB/PR du 06 MARS 2019
 portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre Délégué à
 la Présidence de la République chargé des Relations avec les
 Assemblées.-



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/553 du 21 novembre 2012 portant réorganisation des Services chargés des Relations avec les Assemblées,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **NGOLLA MBELLE Jean-Didier**, Professeur des Lycées d’Enseignement Secondaire Général, Matricule 651 478-M, précédemment Conseiller Pédagogique à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Lom-et-Djerem, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef du Secrétariat Particulier du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

Article 2.- L’intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d’urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 06 MARS 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

